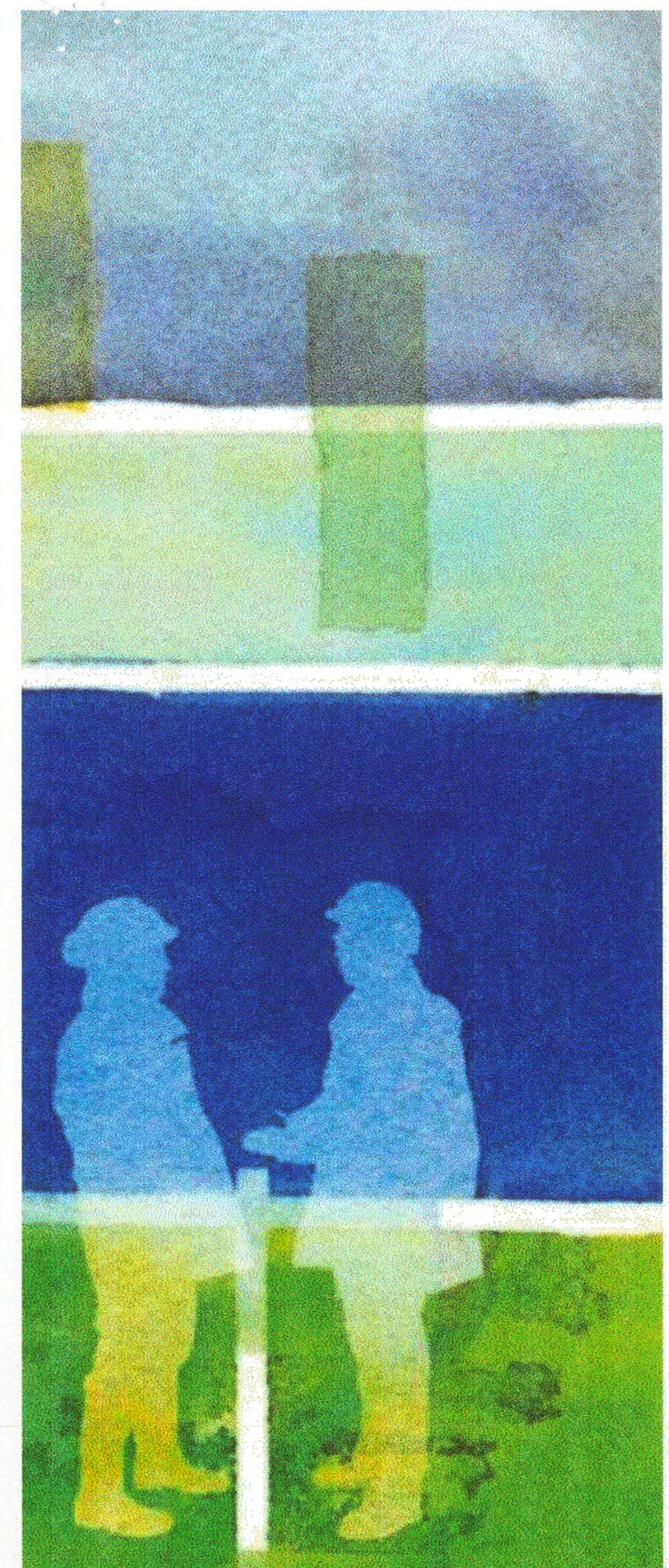

Gaz Naturel Haute pression
1 : 5000ème

Commune de
Éguilles (13032)

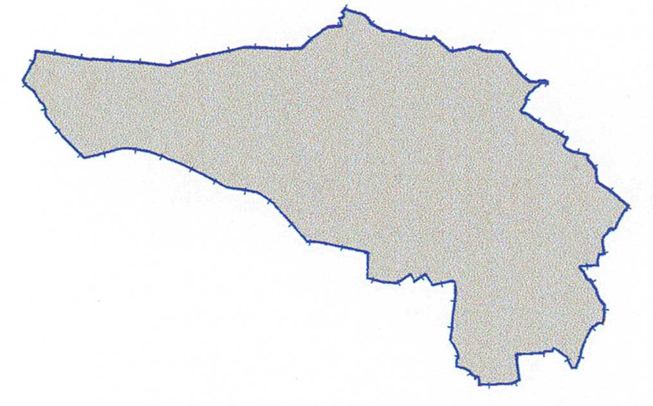

COLLECTIVITES ou PARTICULIERS
POUR VOTRE SECURITE

- Tout projet portant sur l'urbanisme dans les bandes d'effets nécessite une consultation de GRTgaz la plus en amont possible, à l'adresse indiquée ci-après afin d'évaluer la compatibilité.

GRTgaz PERM - DMDTT - ERTET
33, rue Pétrequin - BP 6407
69413 LYON CEDEX 06
Tel: 04.78.65.59.59

- Avant tous travaux et projets à proximité des canalisations, vous devez les déclarer conformément au décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 soit par
  - **Internet** sur le téléservice: www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
  - ou aide à la déclaration sur le site : www.protys.fr

Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de canalisations de GRTgaz ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38.
Pour en savoir plus sur les dispositions anti-endommagement www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

GRTgaz

Mise à jour du 29/01/2015 - Scan IGN - copie ou reproduction interdite

543
Colline de
Bne
172
134
le Cantounet
le Valadet
143
147
Jallasières
155
161
167
158
157
179
les Plantiers
les Bastides Fortes
185
240
Bne
275
241
220
Igons
Chap.
Mie annexe
les Faysses
304
317
265
267
D 7n
131
la Doudonne
Couture
D 18
Poste gaz
Ruines
163
les Carrians
Subreville
176
180
Castelan
Vallat
217
199
252
D 17
Pig.
des Mourg
le Vallon
Gît
Rouc
302
St-Maximin
308
Borrie
les Portails
Pts
304
297
les Gervais
la Calade
280
Tr.
272
317
Sauva

Légende réseaux transport gaz (Soumis au décret N°20 11-1241):

🟥	En service
▬	Hors service
▬	En construction

Légende bandes d'effets(Consultation pour tout projet d'urbanisme)

▭	Limite zone de dangers très grave (ELS)
▭	Limite zone de dangers graves (PEL)
▭	Limite zone de dangers significatifs (IRE)

Cette édition et les informations qu'elle contient sont indicatives et ne sauraient permettre la réalisation de travaux à proximité du réseau de canalisations de GRTgaz ni de s'affranchir des dispositions prévues au code de l'environnement articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38.
Pour en savoir plus sur les dispositions anti-endommagement: www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

0 95 190 Mètres